

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 28/2019
4 septembre 2019

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Canalfin NV par Verbraeken Drilling Infra NV

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 10 septembre 2019 l'acquisition de Canalfin NV par Verbraeken Drilling Infra NV.

L'opération a été notifiée le 27 août 2019 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Verbraeken Drilling NV est active dans les travaux de terrassement et de voirie, la construction de conduites, les travaux d'électricité, les télécommunications et le forage directionnel.

Canalfin NV est active dans l'installation et la maintenance de canalisations pour la distribution et le transport de l'eau, dans le secteur de l'assainissement, de la lutte contre les incendies et de la construction de réseaux de chauffage urbain. Canalfin est également présent sur le marché du recyclage des terrains.

Dans sa décision du 10 septembre 2019, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Antoon Kyndt

Auditeur

Tel: +32 (2) 277 84 27

E-mail: antoon.kyndt@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).